

Alors que le dialogue social dans le pays connaît des épisodes mouvementés, des grèves à répétitions et une nouvelle **contestation d'ampleur programmée le 1<sup>er</sup> mai**, il nous revient, sur le périmètre de l'entreprise, de conserver un dialogue constructif et fertile. La PSC et la transformation inhérente semble prendre le dessus sur les enjeux sociaux et la communication avec la Direction de l'UES, qui ne cesse de mettre à mal nos accords et pour qui MGEN Technologies apparaît encore et toujours comme un mal nécessaire mais trop cher, refusant de considérer la spécificité des métiers de l'informatique, reste compliquée.

A ce titre, nous rappelons l'intérêt déterminant pour les salariés, de choisir leurs représentants, de soutenir leurs syndicats, lors des **élections d'entreprise** à venir, pour montrer à l'employeur que les salariés se sentent concernés par leur avenir et la défense de leurs intérêts, qu'on puisse rappeler haut et fort que **sans nous... rien n'est possible**.

L'actualité est de plus en plus chargée pour le groupe VYV et par conséquent, l'UES MGEN et son GIE MGEN Technologies. La PSC pour la fonction publique génère de grandes manœuvres et on observe une accélération de concentration des mutuelles : Partenariats (MGP), rapprochements (MAEE), ... Celle-ci s'accompagne d'une restructuration complète de l'UES MGEN : Transformation du L2 et transfert du L3 vers VYV3.

MGEN Technologies n'est pas en reste...

Au-delà de la mise en œuvre de nouvelles applications et l'abandon programmée d'Orion, de nombreuses réorganisations sont dans les tuyaux (DIP, DWS, ...) prémices de fusions à venir, de transfert d'activité (SI-ETAB) et de nécessité de changement de fonction/métier pour certains salariés.

La charge de travail sur les équipes va crescendo surtout dans un contexte de réduction des effectifs et de la prestation, parallèlement à une réduction drastique des coûts qui se fait déjà sentir sur la MCO et les projets non prioritaires.

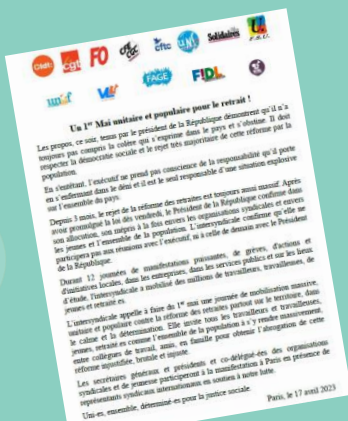
MGEN Technologies pour se faire, doit prendre soin de son personnel, **faire évoluer les salaires** en lien avec les pratiques du marché et avec l'**inflation**. Elle doit proposer des conditions de travail dignes des valeurs défendues par la MGEN.

Une lueur d'espoir dans ce flash info, avec la confirmation du versement prochain de l'**intéressement** sur lequel nous revenons en détail.

L'équipe UNSA-MGEN

## Mobilisation du 1<sup>er</sup> Mai :

Réforme des retraites : une loi injuste et injustifiée promulguée !!



## Intéressement 2023 (sur exercice 2022) :



Avec un résultat net de près de 80 millions d'euros, dans une trajectoire confortable de hausse, ceci en dépit du contexte réglementaire et de la transformation en cours, nous disposons là d'un levier de redistribution attendu par les salariés ! Au regard des négociations et de l'accord signé l'année passée, voici ce dont nous disposerons (tout salarié ayant travaillé au moins 3 mois en 2022), cette année en matière d'intéressement :

Le montant moyen « hors abondement » est sur le secteur MGEN Technologies de :

**841€ Brut**

Proratisés en fonction du temps de présence et temps de travail sur l'année N-1

Pour rappel, les indicateurs déterminés dans l'accord sont :

**Indicateur financier UES** (basé sur le résultat net) comptant pour 50 % :

- **Résultat Net Combiné : Atteint** 89,1 M€ (cible > 0)

**Indicateurs sur le secteur MGEN Technologies** (qui représentent 50% de la prime) :

- **Taux annuel des services métiers prioritaires : Atteint** 99,63% (cible : 99,4%) / seuil de déclenchement : 80% des objectifs)
- **Taux annuel des incidents P1 ayant un fort impact : Atteint** 11,35% (cible : 15%) / seuil de déclenchement : 80% des objectifs)
- **Respect du budget MCO : Atteint** 97,7% (cible <= 100%) / seuil de déclenchement : 50% des objectifs)
- **Taux de satisfaction globale des assurés/adhérents : Non atteint** 89% (cible = 90%)

En cumul, nous atteignons sur notre secteur 87,5% de l'enveloppe maximum possible.

### Quelles possibilités ?

**3 solutions** s'offrent à vous lors de l'arrivée de la prime d'intéressement :

- . la **perception immédiate**, soumise à l'impôt sur le revenu,
- . le **placement intégral** sur les dispositifs d'épargne salariale :  
PEE et/ou PERCOL,
- . **une partie à percevoir et le reste à placer** sur PEE et/ou PERCO

Les placements sont défiscalisés, avec abondement de l'employeur selon ces modalités décrites ci-après, qui peut vous permettre d'augmenter significativement le montant perçu.

**L'arbitrage sera à réaliser très prochainement suite au courrier spécifique à venir !**

Courrier arbitrage  
à venir fin avril/début mai  
versement en juin.





**Attention : par défaut la loi impose, en cas de non réponse exprimée dans les délais, un placement sur le PEE sur le fond monétaire désormais, sans droit de rétractation...**

## Les dispositifs de placements et règles d'abondement :

### PEE (Epargne bloquée 5 ans)

Versement de l'intéressement	Abondement en % / en montant
De 1€ à 100€	200% / 200€
De 101€ à 200€	100% / 100€
De 201€ à 300€	50% / 50€

Mécanisme

si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 200€

si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 100€

...

### PERCOL (Epargne bloquée jusqu'à la retraite)

Versement de l'intéressement (ou versement libre)	Abondement en % / en montant
De 1€ à 100€	250% / 250€
De 101€ à 200€	150% / 150€
De 201€ à 300€	50% / 50€

Mécanisme

si j'épargne 100€ ; l'employeur verse 250€

si j'épargne 100€ en + ; l'employeur verse 150€

...

*Les placements sur les Plans d'Epargne se font sur des produits financiers dont il revient à chacun de mesurer le risque... Par ailleurs, il existe un certain nombre de cas de déblocage anticipé (mariage, achat immobilier, naissance du 3<sup>ème</sup> enfant, départ en retraite...).*

Les enjeux pour les années futures seront de négocier des montants globaux plus significatifs, d'ajuster des indicateurs pour des règles de calcul plus justes et plus en phase avec la réalité de terrain, de rediscuter des mécanismes d'abondements plus importants et plus favorables... Parvenir à être en conformité avec les pratiques des entreprises du secteur.



## SONDAGE UNSA : définissons ensemble nos priorités

VOTRE AVIS  
COMPTE...



Pour participer  
(cliquer ici)



### Négociations complémentaires à venir :

- **Mutuelle d'entreprise**: nous revendiquons l'ouverture d'une négociation, avec un nouveau contrat en 2024 !
- **TLT**: revoiture en mai
- **Rémunération**: Une rencontre avec les dirigeants est programmée en juin, au regard de l'inflation constatée



### CSE – Œuvres sociales

Accédez aux PV « complets » de CSE (actualité entreprise)

et

(re)découvrez vos œuvres sociales (tourisme, prestations sociales et culturelles...)

[CSE MGEN Technologies](#)



Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :

- **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE** : N° vert : 0 800 159 136, 24h/24h
- **ALERTE** : Dispositif Intervenant QVT : [dispositifqvt@mgen.fr](mailto:dispositifqvt@mgen.fr)
- Assistance Sociale : 04 37 56 85 41 / RESSIF



Au travail, la meilleure  
Défense,  
C'est votre syndicat !



Adhérer



### Contacts

Dave CAVE  
Délégué Syndical Local  
NANCY  
03 83 59 [dcave@mgen.fr](mailto:dcave@mgen.fr)

Thierry PHILIPPE  
Délégué Syndical Local  
PARIS  
06 30 89 14 81  
[tphilippe@mgen.fr](mailto:tphilippe@mgen.fr)

Le syndicat qui vous ressemble et qui nous rassemble!